

Contrat AMAP saison printemps 2019

« Fromages de chèvre-brebis »



Référent : Vincent Touchet

Les Nobles - 38250 VDL

Tél : 04-76-56-97-70

Mail : vincent.touchet@wanadoo.fr

<http://amap.villard.free.fr>



Le présent contrat est passé entre les soussignés

Le consomm'acteur, Nom / Prénom :

Adresse :

Mail :

Tél :

et les producteurs : Marion et Yannick ROCHAS

Les Girards Lans en Vercors 38250 / 06 77 78 48 26 / contact@fermedupicsaintmichel.fr

Conditions générales de l'AMAP Vert de Terre et la charte des AMAP (dans leurs versions à la date de signature) règlent les détails du présent contrat.

Le règlement s'effectue à la signature du présent contrat par chèque à l'ordre du producteur (Marion et Yannick Rochas). Le consomm'acteur peut effectuer un versement équivalent à l'intégralité de la prestation en 1 ou 2 chèques. Le producteur s'engage à retirer les chèques aux dates suivantes : 1^{er} chèque : 15/10, 2^{ème} chèque : 15/11.



Types de Paniers fromages à titre indicatif pour la saison



Panier frais : 1 frais, 1 demi affiné, 1 enrobé, 1 fromage blanc (4x 120g faisselles), prix : 8,10 euros

Panier affiné : 1 bûche cendrée, 1 demi affiné, 1 affiné, prix : 8,40 euros

Yaourts chèvre ou brebis : 4 pots, prix : 3,5 euros

Yaourts brebis : 600 ml, prix : 4,20 euros

Merci d'écrire sous les dates le type de panier choisi (vous avez la possibilité de commander plusieurs paniers à la même date).

Dates :

8.03

15.03

22.03

29.03

Ca y est, les biquettes et brebis ont de nouveau du lait !

Montant total de la commande : €

Réalisé en 2 exemplaires à le

Signatures : _____ Le consomm'acteur

_____ Le producteur